

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NO OCA18-(C-4.1)-016

Cette ordonnance vise à autoriser l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 7 mètres, face au 1115, boulevard du Tricentenaire, district de Pointe-aux-Trembles

ORDONNANCE NO OCA18-(C-4.1)-017

Cette ordonnance vise à autoriser l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 7 mètres, à l'opposé de 718, 1^{ère} Avenue, district de Pointe-aux-Trembles

ORDONNANCES NO OCA18-(B-3)-001G, OCA18-(P-1)-001G, OCA18-(C-4.1)-004G, OCA18-(P-3)-001G, OCA18-(RCA09-Z01)-002G et OCA18-(17-079)-001G

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2018.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12 090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 12 décembre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat